

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 SEPTEMBRE 2024 à 19h

Sous la présidence de M. GREFF Honoré

Membres présents : BARDA JP - COURS M – DE FRANCESCO D - FELT T - GAUTAUD E - GREFF H - KOMLANZ E - LANG JB – MULLER M - OLIVERO M – PROUST F - RINKENBACH R - SCHOUVER B – SIEBERT C - ZOWNIR STEINER M

Membres absents excusés : CONRAD J - D DURSUN M –LANG N - ZINS M

Membres absents non excusés : NEANT

Procurations : CONRAD J à GREFF H – LANG N à RINKENBACH R – ZINS M à BARDA JP

1. Désignation du secrétaire de séance

Sur proposition du maire, le conseil municipal désigne Nelly HEISSLER, adjoint administratif en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

2. Demande de subvention DETR2025 Ecole primaire

Le maire présente le projet de demande de subvention pour l'Ecole primaire St Exupéry bâtiment du haut.

Suite aux infiltrations d'eau, la pose d'un filet en fibre est envisagée sur la façade côté cour et sur le pignon côté champs.

Le maire présente les devis obtenus pour ces travaux :

- Turquoise façade – 57200 SARREGUEMINES = 28 989,40€ TTC
- FERAH SARL – 57730 FOLSCHVILLER = 20 097,06€ TTC

Etant donné que les travaux de rénovation des bâtiments scolaires et commerciaux en milieu rural sont éligibles, le maire propose aux conseillers de présenter une demande de subvention auprès de la Sous-Préfecture pour ce projet.

Les conseillers autorisent le maire à déposer cette demande par 14 votes pour 3 votes pour par procuration et 1 abstention.

3. Demande de subvention AMISSUR Rue des Champs

Le maire présente le projet Rue des Champs qui peut bénéficier d'une nouvelle possibilité de financement au titre du dispositif d'Aide Mosellane aux Investissements Spécifique à la Sécurité des Usagers de la Route – AMISSUR 2024.

- La réfection de la voirie – raboutage et enrobé, est prévue à partir du dos d'âne (proximité du chemin piéton vers la maternelle) jusqu'à la dernière maison de la rue.
- Création de trottoirs côté gauche en montant, dans la continuité de l'existant jusqu'à l'impasse des quatre vents.

Cette création de trottoirs permettra de faire la jonction avec le cheminement doux décrit ci-dessous.

- Un chemin rural sous forme de cheminement doux est prévu à partir de la jonction de la rue des Champs avec l'Impasse des quatre vents dans la continuité en site propre longeant la haie (Klem) jusqu'au chemin menant à la rue de la Grotte, et à terme, une liaison avec la piste cyclable en concertation avec la communauté d'agglomération.

ARRIVÉE DE M. OLIVERO

Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention auprès du Département pour ce projet à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. Demande de subvention MOSELLE AMBITION / Agence de l'eau Rue du Pont

La commune envisage la réfection d'une partie de la rue du Pont de l'intersection entre la rue du Pont et la rue de la Barrière jusqu'à la rue du Stade.

Réfection décomposée en deux tronçons distincts, à savoir :

- De l'intersection avec la rue de la Barrière jusqu'à la maison de M. et Mme STAUDER :
 - o Rétrécissement de la route de 6m à 5m50
 - o Mise aux normes des trottoirs des deux côtés (1m40)
- De la maison de M. et Mme STAUDER jusqu'à la rue du Stade
 - o Déconnexion des eaux claires du réseau d'assainissement, l'eau claire ira dans le ruisseau (Agence de l'eau)
 - o Cheminement doux avec revêtement filtrant du côté gauche en allant vers la rue du Stade
 - o Tranchée d'infiltration sous le revêtement filtrant (Agence de l'eau)
 - o Suppression d'une partie du trottoir du côté droit au profit de la voirie
 - o Réfection de la voirie

L'enfouissement des réseaux est prévu sur la totalité du projet.

Le maire propose de présenter une demande de subvention au Département d'une part et à l'Agence de l'eau Rhin-Meuse d'autre part pour ce projet.

Le conseil autorise le maire à déposer les demandes de subvention proposées à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. Création de poste

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'arrivée à échéance du contrat d'accroissement temporaire d'activité de l'agent actuellement en charge de ses fonctions, il convient de renforcer les effectifs.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 17h30 par semaine, soit 17,18/35^{ème} pour gérer les locations du Clos des arts, assurer la surveillance des enfants à la cantine et effectuer le ménage en mairie à compter du 01/12/2024.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint territorial technique.

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article L 332-8 du CGFP.

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint territorial technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le tableau des emplois ;

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents et représentés

6. Mise à jour tableau des effectifs

Suite à la création de poste votée au point précédent, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Catégories	Filières	Grades	Nombre d'heures
C	Technique	Adjoint technique territorial	35h
C	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	21,91h
C	Technique	Adjoint technique principal 2ème classe	14,18h
C	Technique	Adjoint technique territorial	12,33h
C	ATSEM	Agent spécialisé principal 2ème classe	27,56h
C	Administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	35h
C	Administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	22h
C	Animation	Adjoint territorial d'animation	14,30h
C	Technique	Adjoint territorial technique	17,18h

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents et 3 votes pour par procuration.

7. Divers**- Distributeur pizza**

Une personne a présenté une nouvelle demande d'installation d'un distributeur à pizzas sur un terrain communal moyennant rétribution.

Après consultation, les conseillers sont d'avis de rejeter cette demande pour ne pas concurrencer la pizzeria installée à Metzting qui propose également un distributeur.

- Alca forage

Le maire rappelle aux conseillers que la commune avait signé un devis avec la société Alca forage pour le forage d'un puits destiné à alimenter l'arrosage du terrain, l'approvisionnement de l'atelier. Cette société nous a éconduit depuis deux ans avec autant de promesses que d'appels téléphoniques.

Après mise en demeure, nous sommes maintenant libres de choisir un autre prestataire. Deux professionnels ont été contactés. Nous sommes dans l'attente de leurs offres.

- Antenne ITAS

Les différents héritiers du terrain appelé à recevoir l'antenne ont répondu et les compromis de vente sont signés et aux mains du notaire.

Les promeneurs qui emprunteront le chemin rural le long du cimetière pourront voir la pancarte et l'emprise au sol du projet.

- Zone bleue et places réservées sur le parking mairie

A côté de l'actuelle place réservée aux handicapés, trois places seront réservées pendant les heures d'ouverture de la mairie. Dans le prolongement, une zone bleue sera installée en janvier avec des horaires à déterminer.

- Gens du voyage

La mairie a procédé à l'installation de blocs de béton à proximité du Clos des arts pour empêcher ou du moins dissuader l'installation de caravanes sur les terrains communaux attenants à l'angle latéral du Clos, la mise en place d'une barrière agricole est privilégiée par rapport à une barrière automatique trop fragile. La réflexion est ouverte.

- Association

J'ai été destinataire d'un mail me faisant part d'une nouvelle association de Diebling portée sur les fonds baptismaux. La petite dernière se prénomme « American Queens Show » AQS de son petit nom. Longue et belle vie à la nouvelle venue ... et à toutes ses grandes sœurs.

- Déchetterie communautaire

8 containers papiers et verres vont être installés sur la plateforme béton dédiée. L'aménagement interne et externe de la déchetterie est sur le point de se terminer.

La question du grillage séparant la Toque Mosellane de l'acquisition foncière communale est réglée, la communauté d'agglomération en assume le financement.

- PLU

Je vous rappelle la réunion publique du PLU mercredi 25/09 à 18h30. M. Geoffrey GALDAMES de l'Atelier des Territoires au Clos des Arts présentera son diagnostic et la synthèse du PADD = Projet d'Aménagement de Développement Durable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

Le Maire
GREFF Honoré

